

## Colloque COMPA/CEM

### Le droit à la communication : identité et enjeux -argumentaire/document de travail-

Numérisation, interactivité, diffusion directe trans-frontière et forces du marché poussent à la déréglementation des communications. Le rôle des instances de régulation sociale (famille, médias, état) en est complètement bouleversé. Les enjeux de la démocratie face à l'explosion des télécommunications semblent impliquer le passage de la souveraineté politique à la souveraineté économique.

Comment les nouveaux médias (télévision par câble, satellite, réseaux informatiques, ...) ont-ils favorisé ce passage, comment ont-ils participé à cette transformation?

Mais faut-il se fier au battage médiatique qui accompagne et amplifie ces transformations et les présente comme imparables? Qu'en est-il de la soit-disant impossibilité de réglementer? Quelles stratégies adopter/prévoir pour redresser l'impression de fragilisation des valeurs démocratiques dans un contexte de globalisation en mouvement constant?

3 axes de réflexion semblent en nécessaire articulation:

#### -1- axe de régulation

Signalétique à la télévision et sur Internet; puce anti-violence; "horaires aménagés", ... quelles visions de la famille, de l'enfant, du rôle des instances étatiques sont-elles reflétées dans ces décisions? Quelles sont les pratiques réelles d'utilisation des nouveaux médias ?

Il s'agirait de faire l'évaluation des moyens de régulation mis en place actuellement, leurs succès et leur limites. Il faudrait favoriser une approche par exemples et études de cas comparées, examinant les lois existantes et leurs applications (ex. Allemagne et Compuserve pour les 200 usergroups pornographiques). L'extension des lois existantes aux nouveaux médias est-elle suffisante? Faut-il se diriger vers des droits "spécifiques" ou doit-on se replier sur des droits "régressifs" (dupliquant ceux déjà en application)?

## **-2- axe déontologique**

**Journalistes, producteurs, diffuseurs de services, ... sont les principaux acteurs qui alimentent les contenus diffusés par les médias internationaux. Quel est leur réaction aux changements induits par les transformations de leur profession? Quelles sont les limites au droit de l'information en relation au droit à la vie privée? Quels sont les mécanismes d'auto-régulation qu'ils mettent en pratique?**

**Il s'agirait ici de faire une confrontation comparatiste des apports des différentes approches théoriques et pratiques relatives à l'éthique.**

## **-3- axe des stratégies citoyennes**

**Cultural Environment Movement (George Gerbner, aux Etats-Unis), Etats généraux de la culture (Jack Ralite et Metafort en France), Center for communication and human rights (Cees Hamelink aux Pays-Bas), etc. : des mouvements associatifs existent.**

**Un inventaire des chartes de communication existantes s'impose ainsi qu'une évaluation critique en termes des droits de l'homme à communiquer. Il conviendrait d'analyser les spécificités des associations et des moyens en leur pouvoir. Leur capacité à la mobilisation des publics est-elle liée à des structures culturelles? Face à l'internationalisation des échanges économiques et télécommunicationnels, existe-t-il des stratégies d'internationalisation des résistances de consommateurs-citoyens? L'état-nation peut-il servir de relais, mais alors comment envisager l'avenir du service public? Faut-il maintenir des médias généralistes, pour préserver le lien social?**

**Les organisateurs souhaitent faire place à des contributions provenant de disciplines diverses (études anglo-saxonnes, sciences politiques, sciences de l'information et de la communication, droit, etc.) ainsi que de professionnels (journalistes, producteurs...) Des études de cas ainsi que des approches théoriques et des mises en perspective comparées sont les bienvenues, en provenance de tous pays.**